

AFFAIRE N° 3. - Approbation d'une dépense de 60.000 francs pour concession d'une liaison spécialisée entre la Mairie de Saint-Denis et la Mairie de Sainte-Clotilde (Atelier des Deux Canons)

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien approuver la dépense relative aux frais de concession d'une liaison spécialisée entre la Mairie de Saint-Denis et l'Atelier des Deux Canons.

Cette dépense, dont le montant s'élève à Frs CFA 60.000 sera imputée sur les crédits du Chapitre 934 article 664 du Budget primitif 1966.

Adopté à l'unanimité.

envoyé à la Préfecture
le 6/1/67 n° 4.